



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14 NOV. 2025

ID : 085-200061265-20251107-2025_8_05-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2025-8-05

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 NOV. 2025

- la publication le : 14 NOV. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Roselyne ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Nicole ARCHAMBAUD à Denise RENAUD, François BLANCHET à Jean SOYER, Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Thierry FAVREAU à Sabrina PROUTEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors
Programme Bienvenue à la retraite 2ème édition

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14 NOV. 2025

ID : 085-200061265-20251107-2025_8_05-DE

La CARSAT et l'ASPET se sont à nouveau rapprochées du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin de mettre en place sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie un programme nommé « Bienvenue à la retraite ». Ce programme, proposé sur 3 semaines est à destination de personnes étant en retraite depuis moins de 2 ans ou allant être à la retraite d'ici 2 ans.

Il se compose de plusieurs modules (obligatoires ou optionnels) afin d'apporter un bon nombre de clés aux jeunes ou futurs retraités.

- Module 1 = à la retraite, mes démarches administratives et financières = Intervention de la CARSAT + France services avec atelier numérique
- Module 2 = Mes envies, mon tempo = intervention d'Yves Clercq psychologue afin de proposer au groupe une réflexion collective sur « un temps pour être soi ».
- Module 3 = Je continue de prendre soin de moi = marche nordique avec ADN triathlon et présentation des associations et actions seniors du territoire
- Module 4 et 5 = Du temps pour soi, du temps pour offrir aux autres et temps de bilan = soirée au sein du Centre Socio-culturel la P'tite gare avec témoignage de bénévoles et temps de bilan.

Ce programme est organisé par l'ASEPT qui a répondu à un appel à projet de la CARSAT : le CIAS n'a donc pas à déposer de demande de subvention. Le coût des intervenants sera donc supporté par l'ASEPT.

Seuls les temps de convivialité seront à la charge du CIAS

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu l'avis de la commission consultative du 11 septembre 2025,
Vu le programme « Bienvenue à la retraite » soumis,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2026
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre du programme « Bienvenue à la retraite », citée au rapport, pour l'année 2026 ;

Article 2 : précise que les crédits seront ajoutés au BP 2026,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 novembre 2025,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.